

ment du taux de croissance de la production, à une légère baisse de l'embauche totale et à une hausse du chômage le mois dernier. Les graves tensions de l'an dernier sont disparues et l'économie dispose même de quelques réserves.

Dans de telles circonstances, on ne tente pas de réduire la demande globale. L'économie dispose de plus que de quelques réserves, et l'intention du ministre d'accroître ces réserves est répréhensible.

Même si l'on accepte que le ministre prélève maintenant des recettes supplémentaires, la seule façon d'y parvenir consistait-elle à accroître injustement le fardeau fiscal des travailleurs? Je déclare carrément que ce n'était pas le seul moyen; c'est même le dernier auquel on aurait dû songer. Je ne saurais m'exprimer avec plus de vigueur que le *Star* de Toronto l'a fait dans un éditorial du 2 décembre, dont voici un extrait:

Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, mérite des critiques sévères pour la façon injuste qu'il a choisie de répartir les nouvelles charges fiscales.

Le gros du poids de son mini budget tombe sur le dos des familles de travailleurs ordinaires déjà fort embarrassés pour faire face à l'inflation des prix.

Plus loin:

Il laisse indemnes ces puissantes industries commanditaires...

Ces mots ne viennent pas de moi; ce sont les mots que le *Star* de Toronto a employés dans son éditorial.

...les assurances, les pétroles et les mines—qui, depuis des années, ont joui d'exemptions d'impôts aux dépens du grand public canadien.

En effet, M. Sharp a, à toutes fins pratiques, assuré à ces industries qu'on leur permettrait de continuer de jouir de ces privilèges spéciaux en matière d'impôts.

Je partage l'opinion exposée dans cet éditorial. A mon avis, même si le gouvernement n'était pas prêt à donner suite aux recommandations générales du rapport Carter—et je reviendrai là-dessus plus tard—le ministre, en cherchant des recettes supplémentaires, n'avait aucune raison de ne pas imposer au moins certains des impôts justes et équitables recommandés dans le rapport. L'abolition des concessions spéciales accordées aux sociétés minières et pétrolières ainsi qu'aux compagnies d'assurance aurait fait rentrer au moins autant d'argent que le ministre espère en obtenant des contribuables canadiens en augmentant l'impôt sur le revenu et en frappant les boissons alcooliques et le tabac d'impôts supplémentaires. Le ministre s'attend à obtenir 280 millions de dollars de ces deux sources au cours de la prochaine année financière. Même en calculant d'après les prévisions pour 1964, qui se trouvent dans le rapport Carter, l'abolition des concessions spéciales accordées aux compagnies minières et

pétrolières ainsi qu'aux sociétés d'assurance rapporterait plus de 200 millions de dollars. Si le ministre avait ajouté à cela un impôt même assez modeste sur les gains de capital, comme il aurait dû le faire, il aurait pu obtenir encore 100 ou 200 millions de dollars de plus—ou, selon la Commission Carter, jusqu'à 300 millions de dollars en recettes supplémentaires.

Au lieu d'alourdir le fardeau des gens ordinaires, le ministre aurait pu avoir recours aux sources qui se trouvent à sa portée; il aurait ainsi redressé un peu le déséquilibre et l'iniquité de notre régime fiscal. Il saute aux yeux que ce n'est pas là ce que veut le gouvernement. Je prétends que rien ne justifie des taxes supplémentaires pour les citoyens, alors que le ministre a à sa portée les sources opulentes que sont les grandes sociétés assez riches pour payer des impôts supplémentaires, même s'il faut admettre qu'il y a lieu de trouver des revenus supplémentaires.

La différence frappante entre la façon de traiter les gens qui gagnent leur vie et la considération empressée envers des sociétés riches et puissantes saute aux yeux, d'un bout à l'autre du budget. Même l'impôt sur le revenu est calculé d'une façon tout à fait injuste. Je me suis creusé la tête pour trouver la moindre logique—peut-être le ministre pourra-t-il éclairer ma lanterne à ce sujet—dans la limite de la surtaxe à \$600. Je ne vois là aucun autre motif que la détermination du gouvernement à être bienveillant à l'égard de ceux qui le méritent le moins, et impitoyable à l'égard de ceux qui ont le plus besoin de bienveillance.

L'hon. M. Sharp: Le député aimerait-il l'apprendre maintenant? Il ne doit pas avoir lu mon discours sur le budget, car j'y ai dit que c'est l'inverse de 1965 qui se produit; nous avons diminué les impôts de 10 p. 100, mais seulement jusqu'à concurrence de \$600. Nous avons simplement adopté la méthode inverse, en les réaugmentant.

M. Lewis: Nous venons d'entendre l'explication du ministre, et elle est aussi peu valable que sa décision première. Elle ne fait que souligner ce que j'ai dit, savoir que le seul motif de fixer le plafond au niveau insoutenable et indéfensible de \$600, c'est le penchant qu'a le ministre d'être bon envers ceux qui n'ont que faire de sa bonté, et de se montrer dur envers ceux qui comptaient sur lui. Ainsi, quelqu'un qui gagne \$50,000 ne devra verser que \$600 en surtaxe, alors qu'il devrait déboursier un peu plus de \$1,000, si les 5 p. 100 s'appliquaient. On a cru, je suppose, que l'exemption de \$100, ce qui signifie \$5 de plus pour les gens au bas de

[M. Lewis.]